

Atelier animé par Mme Christine de Chefdebien  
(SGAR-Préfecture de région)

Compte rendu de l'atelier tenu dans le cadre de la Journée académique  
Education prioritaire du 23 juin 2011 à Reims (collège Paul Fort)

Mise en œuvre de la fiche action n° 3 du Plan régional de prévention et de lutte contre  
l'illettrisme de Champagne-Ardenne 2011-2013 :

**Expérimenter un réapprentissage des savoirs fondamentaux en faveur de parents en  
difficulté sur ce point, lorsque leurs enfants sont scolarisés en cycle 2  
(3<sup>ème</sup> année de maternelle, CP, CE1)**

**1 – Présentation par Mme Michèle Coulon, directrice du CAREP, de l'opportunité de l'atelier, dans le cadre de la Journée académique des coordinateurs du réseau Réussite scolaire :**

- dans le cadre de la préparation du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en 2010, coordonnée par le SGAR (*Secrétariat général pour les affaires régionales*) de la Préfecture de région Champagne-Ardenne, Mme Coulon avait fait état de la demande exprimée il y a quelques années par des parents d'élèves de CP, de vouloir réapprendre eux-même à lire et à écrire pour mieux accompagner leur enfant dans les premiers apprentissages ; d'où l'opportunité de réfléchir à ce besoin dans le plan régional en construction ;
- une réunion de travail s'est tenue le 25 novembre 2010 au CAREP avec des coordonnateurs de Réussite éducative pour les entendre sur la problématique de l'illettrisme dans leur suivi de familles et d'enfants en difficulté ;
- la décision a été prise d'inscrire dans le Plan régional une fiche action n°3 pour faciliter le réapprentissage des savoirs de base à des parents en exprimant le besoin, lorsque leurs enfants sont dans les premiers apprentissages (entre la 3<sup>ème</sup> année de maternelle et le CE1) ;
- l'atelier du 23 juin 2011, qui réunit des coordonnateurs du réseau RRS et des coordonnateurs de la Réussite éducative de 4 collectivités locales (Reims, Charleville, Troyes, Epernay), est destiné à lancer la mise en œuvre de l'action, avec l'objectif de l'étendre peu à peu à l'ensemble de l'Académie.

**2 – Rappel des définitions par Christine de Chefdebien (SGAR-Préfecture de région), correspondante régionale de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme :**

**L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.**

L'illettrisme ne se confond pas avec l'analphabétisme, qui résulte d'une absence totale de scolarisation, ni avec la méconnaissance de la langue française, de la part de personnes immigrées ayant été scolarisées dans leur pays d'origine et qui s'engagent dans « l'apprentissage du Français langue étrangère (FLE) ».

**2 – Rappel par Christine de Chefdebien** (SGAR-Préfecture de région) **de la tenue des Assises académiques sur la Prévention de l'illettrisme le 16 décembre 2010, suivies l'après-midi de la présentation et signature du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2011-2013**, à Châlons-en-Champagne (signé par le Préfet de Région Champagne-Ardenne, le Recteur de l'Académie de Reims, le Président du Conseil régional, le Directeur régional du CNFPT, la Directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme et le responsable de la formation de l'enseignement agricole de la DRAAF) ;

**Le plan régional est consultable sur le site de la Préfecture de région Champagne-Ardenne** : <http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr> /Les dossiers/Cohésion sociale/Lutte contre l'illettrisme.

**3 – Discussion avec les participants de l'atelier sur la mise en oeuvre de la fiche action n° 3 du Plan régional** :

**Présentation des situations** :

- **Lorsque la famille concernée est déjà suivie par le réseau de Réussite éducative** :
  - **1<sup>er</sup> cas de figure** : le parent fait part à un enseignant de ses difficultés de lecture-écriture ; l'enseignant - ou le coordonnateur RRS si l'enseignant l'a alerté - contacte alors le coordonnateur du réseau de Réussite éducative local ;
  - **2<sup>ème</sup> cas de figure** : le parent fait part directement à ou un membre du Réseau de Réussite éducative de ses difficultés ;
  - **Dans ces deux cas, le coordonnateur de la Réussite éducative contacte un organisme de réapprentissage des savoirs fondamentaux à proximité, à l'aide de la cartographie de l'offre en apprentissage/réapprentissage des savoirs fondamentaux en Champagne-Ardenne qui sera diffusée à tous les acteurs** (voir fiche action 23 du plan régional) **au mois de novembre 2011, pour vérifier la disponibilité à accueillir le parent dans un cours ; Il est en effet important de vérifier la disponibilité avant de parler au parent** de la possibilité d'aller se former dans l'organisme de formation en question, pour éviter la déception ou la démotivation ;
  - **L'offre d'apprentissage/réapprentissage peut être de plusieurs ordres** :
    - **Réapprentissage des savoirs fondamentaux** pour personnes en situation d'illettrisme ;
    - **Apprentissage du français** dans le cadre du dispositif « **Ouvrir l'école aux parents** » pour apprendre le français, le fonctionnement de l'école et les valeurs de la République à des parents d'élèves immigrés ne maîtrisant pas le français (uniquement dans la Marne pour l'instant) ; le dispositif est présenté sur le site du CASNAV : <http://www.ac-reims.fr/casnav/index.htm> ;
    - **Dispositif FLE** « Français-langue-étrangère » ;
    - **Ateliers socio-linguistiques** pour une première familiarisation avec la langue française pour son usage dans la vie quotidienne.
  - **S'il y a de la place dans un groupe, le coordonnateur de la Réussite éducative incite le parent à renouer avec les savoirs fondamentaux et l'oriente vers l'organisme contacté ;**

- **L'ensemble de cette action s'inscrit au titre de l'aide à la parentalité inscrite dans le programme de Réussite éducative ;**
- **Chaque réseau de réussite éducative peut moduler l'action localement, en lien avec la municipalité concernée, ou le groupement de communes** et peut mettre sur pied, une coopération avec des structures locales, par exemple pour la garde d'enfants, lorsque les parents sont en cours de réapprentissage des savoirs fondamentaux.
- **Lorsque la famille concernée n'est pas suivie par le réseau de Réussite éducative :**
  - **L'enseignant, à qui le parent fait part de ses difficultés à lire, écrire, compter et de son souhait de réapprendre ces savoirs, - ou le coordonnateur RRS si l'enseignant l'a alerté - contacte un organisme de réapprentissage des savoirs fondamentaux, à l'aide de la cartographie de l'offre en réapprentissage des savoirs fondamentaux en Champagne-Ardenne** qui sera diffusée à tous les acteurs en novembre 2011 (*voir fiche action 23*) ;
  - **L'enseignant incite alors le parent à renouer avec les savoirs fondamentaux et l'oriente vers l'organisme contacté.**
- **Cette action n° 3 du plan régional pourra faire l'objet en 2011 d'une labellisation au titre des Actions éducatives familiales, par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.**
  - **Les Actions Educatives et Familiales (AEF) qui font l'objet d'un cadre national de référence s'adressent tout particulièrement à des parents d'élèves en situation d'illettrisme.** Dans une démarche innovante, les AEF ont fait le pari que la mobilisation des parents pour un réapprentissage des fondamentaux, est plus facile et plus forte au moment des grands temps de la vie scolaire scolaires de leurs enfants et notamment de l'entrée à l'école maternelle, au CP et en 6<sup>ème</sup>. Les institutions susceptibles de se mobiliser sur les AEF sont : la Caisse d'allocations familiales et le Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) ; les Conseils Généraux pour leurs champs d'action « solidarité », « insertion » et « famille ».

**Enfin, les indicateurs de l'action sont les suivants :**

**Indicateurs de résultat :**

- Nombre de parents orientés par les réseaux de l'Education prioritaire et/ou les réseaux de Réussite éducative vers des organismes de réapprentissage des savoirs fondamentaux de proximité, par année scolaire.

**Indicateurs d'impact :**

- Nombre de parents orientés ayant effectivement suivi un réapprentissage des savoirs fondamentaux, par année scolaire ;
- Effet du réapprentissage sur les relations parents /école ainsi que sur les résultats scolaires des enfants.

**A titre de témoignage :**

**La coordonnatrice PRE de Charleville-Mézières, Mme Brigitte Varlet, indique la mise en place au sein de son dispositif PRE d'un groupe d'apprentissage des savoirs fondamentaux et**

sur la parentalité, avec 8 mères n'ayant jamais été scolarisées, sous la conduite d'une ancienne directrice d'école, une fois par semaine. Cette action se mène en complément d'un ASL au Centre social ;

**La coordonnatrice du réseau RRS de Rethel, Mme Manuela Fresne**, précise que le **repérage** des besoins des parents en réapprentissage des savoirs fondamentaux s'opère souvent dans le cadre de l'aide personnalisée apportée à des élèves en fragilité ;

**La référente famille du dispositif de Réussite éducative de Troyes et son agglomération, Mme Stéphanie Jaloux**, souligne le **rôle des médiateurs** comme les psychologues et infirmières scolaires et les conseillers pédagogiques (qui réunissent les parents dans les animations pédagogiques), pour recueillir le besoin en réapprentissage des parents, exprimé par les parents eux-mêmes ou bien leurs enfants.

Les **coordonnateurs des RRS** des établissements engagés dans le dispositif « Ouvrir l'Ecole aux parents », **Mme Violaine Martens pour le collège Legros de Reims, Mme Dalila Collin, du collège Orgeval à Reims, M. Patrick Jacquier à Vitry-le-François et Mme Nathalie Chapuzet, coordonnatrice de la Réussite éducative à Epernay**, mettent en relief **l'impact positif d'« Ouvrir l'école aux parents »**, sur la scolarité des enfants, les relations parents-enfants, la réduction de l'absentéisme scolaire.

**Il est proposé qu'en novembre 2011, lors d'une prochaine réunion du réseau RRS, un atelier de sensibilisation à la question de l'illettrisme soit proposé aux :**

- coordonnateurs RRS,
- conseillers pédagogiques,
- coordonnateurs de la Réussite éducative,
- personnels spécialisés des RASED,

pour apprendre à :

- déceler les situations d'illettrisme chez les parents ;
- aborder le sujet avec eux ;
- les inciter à apprendre ou réapprendre les savoirs fondamentaux.

**A cette occasion, sera diffusée la cartographie de l'offre de formation, sur toute l'Académie.**

Les coordonnateurs indiquent qu'ils vont informer dès la rentrée les enseignants sur le Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, en particulier sur cette action n° 3 du Plan.

Compte-rendu rédigé par Mme de Chefdebien